

## **DÉCISION DU MAIRE**

Décision N°49-2024	CONTRATS - CONVENTIONS
	<ul> <li>Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle à intervenir avec l'association Come on tour dans le cadre de l'animation "Les Nocturnes" organisée à Clisson le 26/07/2024</li> </ul>

## Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle, annexe de la présente décision ;

## Prend la décision suivante :

Article 1. APPROUVE le contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle de l'association COME ON TOUR dont le siège social est situé à Rennes et le paiement de la prestation suivante :

PRESTATION	MONTANT EN € TTC
Cession de droits d'exploitation du spectacle "BOB'S NOT DEAD" le 26/07/2024	1 519,20 €

Article 2. CHARGE le pôle "animation, culture et sport", le service "finances", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 17 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,

**Xavier Bonnet**Maire

Décision transmise à la Préfecture le

Et affichée le

DE CLOSSON